



COMMISSION DEPARTEMENTAL DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES DE LA GIRONDE

REUNION RESTREINTE DU 08/02/2022

Présents : MM. Vincent GUICHARD (Président), et Jean-Claude POINTET.

Administrative : Mme Marie-Christine MEYROU.

RAPPEL IMPORTANT

La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour Foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2,50m sans équipement divers.

En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause.

Les buts de Football à 11, doivent être de 7,32m de longueur et 2,44m de hauteur sous la barre transversale sur toute la longueur du but.

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

MERIGNAC – Stade Roquevielle – NNI : 332810301

Cette installation était classée en niveau T5 jusqu'au 09/09/2020.

Mail de la Mairie de Bordeaux du 06/01/2022, objet : Plus de rencontres sur ce terrain.

La Commission propose le retrait du classement jusqu'au 06/01/2032.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE.

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage initial ou changement de niveau

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

(7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS)



8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

BORDEAUX – Stade Jardins Suzanne Lenglen – NNI : 330631601

Cette installation éclairage n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement.

Résultats :

- Moyenne : 130 Lux
- Facteur d'Uniformité EhMin/EhMax : 0,62

Elle propose le classement éclairage en niveau **E7 jusqu'au 13/01/2026 (LED)**.

ESPIET – Stade Municipal – NNI : 331570101

Cette installation éclairage n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement.

Résultats :

- Moyenne : 98 Lux
- Facteur d'Uniformité EhMin/EhMax : 0,65

Elle propose le classement éclairage en niveau **E7 jusqu'au 20/12/2023**.

LAMOTHE LANDERRON – Stade Georges Chaigne n°1 – NNI : 332210101

Cette installation éclairage n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement.

Résultats :

- Moyenne : 89 Lux
- Facteur d'Uniformité EhMin/EhMax : 0,64

Elle propose le classement éclairage en niveau **E7 jusqu'au 07/02/2024**.

LIBOURNE – Stade Clémenceau – NNI : 332430501

Cette installation éclairage n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement.

Résultats :

- Moyenne : 104 Lux
- Facteur d'Uniformité EhMin/EhMax : 0,67

Elle propose le classement éclairage en niveau **E7 jusqu'au 25/01/2026 (LED)**.

ST CHRISTOPHE DE DOUBLE – Stade Municipal – NNI : 333850101

Cette installation éclairage n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement.

Résultats :

- Moyenne : 112 Lux
- Facteur d'Uniformité EhMin/EhMax : 0,64

Elle propose le classement éclairage en niveau **E7 jusqu'au 13/01/2026 (LED)**.

ST MEDARD EN JALLES – Stade Ariane Group Issac n°1 – NNI : 334490401

Cette installation éclairage n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement.

Résultats :

- Moyenne : 68 Lux
- **Facteur d'Uniformité EhMin/EhMax : 0,38**

Résultats non conformes à la nouvelle réglementation des éclairages F.F.F.



Elle ne peut classer cet éclairage en l'état (Facteur d'uniformité insuffisant pour un Niveau E7 : 0,38 (mini pour Niveau E7 $\geq 0,4$)).

9.2 Confirmations de classement

BORDEAUX – Stade C. Martin-Ferdinand Moreau – NNI : 330630801

Cette installation était classée éclairage **E7 jusqu'au 28/03/2020.**

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau éclairage **E7.**

Résultats :

- Moyenne : 149 Lux
- Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy : 0,47

Elle propose la confirmation de classement éclairage **E7 jusqu'au 02/02/2024.**

GRADIGNAN – Stade Saint Géry – NNI : 331920201

Cette installation était classée éclairage **E7 jusqu'au 14/01/2021.**

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau éclairage **E7.**

Résultats :

- Moyenne : 129 Lux
- Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy : 0,43

Elle propose la confirmation de classement éclairage **E7 jusqu'au 03/02/2024.**

LUGON – Stade Municipal – NNI : 332590101

Cette installation était classée éclairage **E7 jusqu'au 25/03/2020.**

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau éclairage **E7.**

Résultats :

- Moyenne : 93 Lux
- Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy : 0,73

Elle propose la confirmation de classement éclairage **E7 jusqu'au 26/01/2024.**

PESSAC – Stade De Romainville n°3 – NNI : 333180103

Cette installation était classée éclairage **E7 jusqu'au 27/01/2022.**

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau éclairage **E7.**

Résultats :

- Moyenne : 100 Lux
- Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy : 0,44

Elle propose la confirmation de classement éclairage **E7 jusqu'au 25/01/2024.**

9.3 Changement de niveau de classement

ST JEAN D'ILLAC – Parc des sports André Maleyran n°3 – NNI : 333180103

Cette installation était classée éclairage **E6 jusqu'au 05/04/2020.**

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau éclairage **E7.**

Résultats :

- Moyenne : 218 Lux
- Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy : 0,53

Elle propose le changement de classement éclairage **E7 jusqu'au 03/02/2026 (LED).**

9.4 Avis préalables

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

Vincent GUICHARD

Président de la C.D.T.I.S.